L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 8 JUILLET.

UNE PREDICTION.

Jacques Cazotte, après avoir passé une partie de sa vie à la Martinique, en qualité de contrôleur des Iles sous le Vent, revint en France, où il eut d'abord un procès fameux avec la Société des Jésuites, qui refusaient de lui payer une lettre de change qu'il avait reçue du père Lavalette, auquel il avait cédé ses biens et ses possessions à la Martinique.

Ayant gagné son procès, Cazotte alla habiter la commune de Pierry, près Epernay, où il se livrait à la littérature au milieu d'une famille chérie. Il aurait été complètement heureux si ses affaires ne l'eussent de temps en temps appelé à Paris. A chaque voyage, il revenait plus ulcéré. La révolution, qu'il pressentait sans la comprendre, s'avançait à pas de géant. La mort de sa femme augmenta sa tristesse et le jeta dans les pratiques d'une dévotion qui tournait presqu'à l'ascétisme. Les désirs de sa jeunesse étaient devenus pour lui une réalité; il prétendait avoir des visions et pénétrer dans les mystères de l'avenir. Lui seul, il avait entrepris de convertir le dix-huitième siècle; il croyait fermement à sa mission. Cette monomanie de conversion n'attirait aucune inimitié sur la tête de Cazotte, tant on la savait innocente; elle retenait au contraire ses amis autour de lui. Quand Cazotte arrivait à Paris, c'était une espèce de fête pour la littérature. A son dernier voyage, Chamfort l'invita à un grand dîner, auquel devaient prendre part tous les beaux esprit. L'ermite de Pierry consentit à s'y trouver après beaucoup d'instances.

La salle du festin était magnifiquement meublée; le plafond, entouré de guirlandes, étincelait des feux de deux mille bougies. Les murs étaient cachés sous des tapisseries charmantes. Des petits amours bouffis, tout nus, les uns avec des rabats, les autres avec des perruques ou des chapeaux de prêtre, gambadaient sur les panneaux. Une assemblée nombreuse et choisie avait pris place autour de la table. Parmi les convives, on remarquait: Condorcet, Vicq-d'Azir, de Nicolaï, Bailly, de Malesherbes, Boucher, La Harpe, la duchesse de Grammont et plusieurs autres femmes également célèbres dans les fastes de l'époque, étalaient tout le luxe de leurs plus élégantes parures. On avait fait excellente chère comme de coutume. Au dessert, les vins de Malvoisie et de Constance, le nectar d'Epernay comme on disait alors, ajoutaient à la gaieté de bonne compagnie, cette sorte de liberté qui n'en gardait pas toujours le ton. C'était un véritable petit souper du dix-huitième siècle, avec ses bons mots audacieux, ses saillies galantes, ses chansons gravelenses. On causait de tout, de politique, de religion, de philosophie et même un peu de Dieu.

C'était, comme on pense bien, pour douter de son existence. Chamfort, qui entretenait une correspondance fameuse avec Mirabeau, racontait, sans rien déguiser de la vie de cet homme, qui n'était encore célèbre que par des excès; puis, il avait lu plusieurs de ses contes impies et libertins, lecture scandaleuse que les grandes dames avaient écoutée sans avoir recours à l'éventail.

Le branle une fois donné, rien n'arrêta plus les convives: l'un citait une tirade de la *Pucelle*, l'autre rappelait un chapitre de Diderot; tous apportaient leur anecdote, leur calembourg ou leur maxime à cet édifice de sarcasmes et de moqueries. Le grand nom de Voltaire fut prononcé. On se répandit en éloges furibonds au sujet du patriarche de Ferney. C'était lui qui avait forcé la superstition et le fanatisme à faire place à la raison et l'on se mit à calculer l'époque probable de la révolution future. Il y avait là des gens comme Bailly qui craignaient que leur âge ne leur permît pas d'en être les témoins.

Au milieu de la joie générale, un seul des convives n'avait point pris part à l'ovation décernée, entre la poire et le fromage, au patriarche de Ferney. Ce convive, qui protestait par sa tristesse contre l'élan commun, c'était Cazotte.

—Oui, s'écria Cazotte, nous la verrons tous cette grande et sublime révolution. Nul ne peut changer les arrêts de la Providence. L'esprit me l'a dit, vous la verrez tous. Après avoir prononcé ces paroles, il retomba dans cette espèce de rêverie sombre qui ne l'avait pas quitté pendant le repas.

—Nous espérons, parbleu! bien être les témoins, les acteurs de cette grande délivrance, reprirent tous les convives. Voyez le beau prophète!

—Prophète! oui, je le suis, répliqua Cazotte que ce mot venait de réveiller en sursaut. Le drame de la révolution vient de s'accomplir en moi; je sais ce qui se fait et ce qui se fera. Vous tous qui m'entourez, voulez-vous savoir ce que vous deviendrez, acteurs et témoins?

—Voyons, dit Condorcet, avec le sourire narquois qui lui était familier. Habacuc a la parole.

Cazotte se leva, et considérant pendant quelques instants son interlocuteur avec un regard mélancolique, il s'écria en étendant vers lui un bras menaçant:

—Vous, M. de Condorcet, abreuvé de calomnies, d'outrages, vous expirerez sur le pavé d'un cachot, avec la rage d'avoir livré la patrie à la tyrannie des intelligences vulgaires; vous mourrez du poison que vous aurez pris pour vous dérober au bourreau.

L'assemblée restait muette; cependant le vin fermentait encore dans toutes les têtes, les domestiques venaient de renouveler les bougies, les convives remplirent leurs verres; on se souvint que Cazotte était sujet à des hallucinations de ce genre, et l'on se mit à rire. Le plus belle—M. Cazotte, lui disait-on de tous côtés, le conte que vous nous faites n'est pas aussi amusant que votre Diable amoureux; j'aime mieux le Lord impromptu, poursuivit l'un; je préfère les Mille et une Fantaisies, continua Chamfort.

—Vous, M. Chamfort, reprend Cazotte, vous vous couperez les veines de vingt-deux coups de rasoir, et pourtant vous survivrez deux mois encore à vos vingt-deux blessures.

On se regarde et l'on fait un effort pour rire. Vicq d'Azir se met à entonner un *De Profundis*!

—Vous faites bien, M. Vicq-d'Azir, chantez-vous-même vos funérailles. Ce n'est pas vous qui vous ouvrirez les veines, car vous aurez peur que votre main tremble; vous demanderez ce service à un ami pour être plus sûr de votre fait, et baigné dans votre sang, au milieu d'un accès de goutte, vous expirerez dans la nuit. Tenez, regardez cette pendule, elle va sonner l'heure de votre mort!

L'aiguille marquait une heure moins un quart sur le cadran doré. Par un mouvement dont ils ne sont pas maîtres, tous les convives se lèvent, les uns après les autres; à mesure qu'ils se dressent, Cazotte, comme un berger qui compte un troupeau, fait le dénombrement de ses victimes. Vous mourrez sur l'échafaud, dit-il à de Nicolaï; vous aussi, M. Bailly; vous aussi, M. de Malesherbes; vous aussi, M. Boucher, l'échafaud ou le suicide, voilà ce qui vous attend!

L'effroi commençait à gagner tous les convives; cependant tous voulaient faire bonne contenance. On se disait à l'oreille: "Vous voyez bien qu'il est fou! il plaisante, et vous savez bien que dans toutes ses plaisanteries il entre toujours un peu de merveilleux; Cazotte n'est pas illuminé pour rien." Malgré ces assurances, les femmes ne pouvaient s'empêcher de prendre ces prophéties au sérieux, ou tout au moins de trouver ce merveilleux un peu trop patibulaire. La duchesse de Vitré, pour donner un peu de courage à ses compagnes, s'avisa de demander à Cazotte l'époque où tout cela devait arriver.

—Six ans ne se passeront pas que tout ce que je vous dis ne soit accompli.

—Voilà bien des miracles (cette fois c'était La Harpe qui parlait), et vous ne m'y mettez pour rien?

—Vous y serez pour un miracle tout au moins aussi extraordinaire. Je vous vois frappant de votre front nu le marbre du sanctuaire; vous baisez la main d'un de ces prêtres dont vous vous moquez aujourd'hui; vous demandez la paix du cœur à l'ombre des cloîtres, et le repos de votre conscience au parfum qui tombe du confessionnal.

—Je suis rassuré, reprit Chamfort; si nous ne devons périr que quand La Harpe sera converti, nous sommes immortels.

La duchesse de Vitré avait donné un exemple qui fut bientôt suivi par Mme de Grammont.

—Nous sommes bien heureuses, dit-elle, nous autres femmes, de n'être pour rien dans les révolutions. Quand je dis pour rien, ce n'est pas que nous ne nous en mêlions toujours un peu, mais il est reçu qu'on ne s'en prend pas à nous, et notre sexe, ajouta-t-elle à Cazotte d'un ton caressant, sera sans doute......

Mais le prophète était toujours impitoyable:

—Votre sexe ne vous défendra pas!

—Mais que nous dites-vous là, M. Cazotte, c'est la fin du monde que vous nous prêchez.

—C'est possible, mais ce qu'il y a de certain, c'est que vous, Mme la duchesse de Grammont, vous serez conduite à l'échafaud, vous et beaucoup d'autres dames avec vous, dans une charette, et les mains liées derrière le dos.

—J'espère que, dans ce cas-là, j'aurai du moins un carosse drapé de noir.

—Non, madame, de plus grandes dames que vous iront en charrette, et les mains liées comme vous.

—De plus grandes dames! quoi, des princesses du sang.

—De plus grandes dames encore!

Ici, il se fit un grand mouvement dans l'assemblée. Personne ne voulut insister sur cette dernière réponse.

Les bougies ne répandaient plus qu'une ombre douteuse dans l'appartement; la fatigue et la crainte se lisaient sur la figure blafarde des convives; les débris du festin gisaient pêle-mêle sur la table où passaient de temps en temps les ombres fantastiques du crépuscule se glissant à travers les hautes fenêtres. La voix seule de Cazotte troublait le silence. Il disait, d'une voix sourde: "J'ai fait sept fois le tour des remparts, et j'ai crié: Malheur à Jérusalem! malheur à Jérusalem! malheur à moi!"

La duchesse de Vitré n'osait plus interroger Cazotte; Mme de Grammont, pour ne point paraître effrayé, fit un effort sur elle-même.

—Vous verrez, dit-elle à son voisin Champfort, qu'il ne me laissera pas seulement un confesseur!

—Non, madame, poursuivit l'implacable visionnaire, vous n'en aurez pas, ni vous, ni personne. Le dernier supplicié qui en aura un par grâce sera....

Il s'arrêta un moment.

—Eh bien! quel est donc l'heureux mortel qui jouira de cette prérogative?

—C'est la seule qui restera au roi de France.

Après cette prédiction devenue fameuse, car le hasard qui l'avait dictée sembla prendre plaisir à la vérifier dans toutes ses parties, Cazotte salua et sortit, laissant tout l'auditoire plongé dans la stupeur.

TAXILE DELORD.

FEUILLETON

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE.

ROMAN PAR CAMILLE DEBANS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

XXXV—Suite.

La nuit était venue, un domestique vint allumer les bougies.

—V'là ce qui m'irait, s'écria Baudruche quand le serviteur eut disparu. Etre servi sans avoir même besoin de demander les choses, ne rien faire, m'étendre au soleil l'été, devant le feu l'hiver, quitte à tisonner de temps à autre pour me distraire.

—Avec cent mille francs vous pourriez vous donner cela.

—Vous croyez, monsieur le comte?

—J'en suis sûr.

—Mais je ne les ai pas.

—Vous en possédez déjà la moitié. Je vous donnerai le reste.

—Vous? fit Baudruche avec un air d'incrédulité naïve. Vous n'étiez pas si généreux que ça.

—Que vous importe si je le deviens? Etes-vous toujours amoureux?

—Dame, oui; mais je n'ai jamais eu de chance.

—Quoi! ne répondrait-on pas à votre amour?

—Hélas! fit le gamin en soupirant. Mais ne me parlez pas de ça, monsieur le comte, ça me met du noir dans l'esprit.

—Au contraire. Je veux vous donner de l'espérance. Je connais l'homme qui a su charmer Mlle Mathieu.

—Oui, il est en Amérique, je le sais bien. Mais on reviendra de ce pays-là; et quand le siège sera fini, ne resterait-il qu'un morceau de Paris, il y rentrera.

Il ignore, pensa M. de Baurain, le retour de Daniel.

Et tout haut, il dit:

—Qui sait? Vous avez des chances. Il y a les tempêtes, la guerre, s'il arrive avant la fin, les accidents....

—Tout ça, voyez-vous, ça ne vaut pas une chiquenaude. D'ailleurs, si elle perd son Daniel, mamzelle Alice en mourra. J'aime encore mieux qu'elle vive, et qu'elle le prenne.

—Et vous?

—Moi, si j'avais seulement un feu comme celui-là, un fauteuil comme celui-ci, et tous les jours une côtelette....

—Vous seriez philosophe?

—Je crois que oui.

—Voulez-vous dîner avec moi, Baudruche?

—C'est beaucoup d'honneur, monsieur le comte. Mais vous dînez donc, vous, pendant le siège?

—Parfaitement.

—Je serais curieux de voir ça, par exemple.

—Il ne tient qu'à vous.

—Eh bien, tant pis, ça y est.

M. de Baurain sonna et donna ordre de mettre deux converts.

—Racontez moi donc, avant que nous soyons servis, l'accident dont vous avez été victime.

—Comment, vous ne savez pas?.... c'est Maudnit. Il m'avait filé, je lui avais envoyé une volée de coups de pieds; il s'est vengé.

—Et vous ne l'avez pas revu?

—Je voulais vous demander de ses nouvelles, monsieur le comte!

—A moi?

—Sans doute. N'était-il pas votre locataire, comme moi?

—Celui de M. Martinet.

—A votre compte. Il est bien trop ladre, M. Martinet, pour ne pas faire payer ses chambres.

—Il n'a point reparu depuis le jour où il vous a joué ce mauvais tour. Et l'Ecumoir, savez-vous ce qu'il est devenu?

—M. Martinet peut sans doute vous le dire. On l'a peut-être mis sous les scellés avec les meubles, après la mort de Mme Rosalie, après tout.

M. de Baurain sourit. Le naturel de Baudruche semblait le convaincre. On annonça le service, et le comte précéda le gamin, qui parut se complaire aux politesses des serviteurs.

—Et dire que tout à l'heure tous ces gens là voulaient me mettre à la porte, dit-il à demi-voix au comte.

—Cela n'arrivera plus.

—Je l'espère bien. Du reste, à l'avenir, je mettrai mes habits noirs, quoique ça soit gênant. Mais on comprend ses devoirs. Je ne les ai mis qu'une fois, et j'ai joué un bon tour à M. Martinet, allez. Je vous raconterai ça.

—L'affaire des lettres. Vous me l'avez dite tout à l'heure.

—Je perds donc la tête.

La salle à manger, magnifiquement éclairée, éblouit Baudruche. La table surtout lui donna une espèce de vertige. Les porcelaines de Sèvres, les cristaux de Baccarat, l'argenterie ciselée, le tout étincelant sous le feu des lumières; les vases remplis de fleurs rares malgré la saison, un dessert composé des plus beaux fruits, de fromages glacés et de succulentes pâtisseries en un pareil moment, lui faisaient se demander s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

Il se mit à table, à la place qu'on lui désignait, sans parler, presque tremblant. M. de Baurain jouissait de son trouble, dont il ne devinait pas la cause. Il y avait des hors-d'œuvre inconnus du gamin, et dont il ne croyait pas l'existence possible pendant le siège, au point qu'il se demanda d'abord, si tout cela n'était pas une illusion, des objets de bois, comme il en avait vus dans des ménages d'enfants, placés là pour la parade.

On lui servit un excellent potage, du vrai bouillon de bœuf et de volaille. Il n'en revenait pas.

—Qu'avez-vous donc? lui demanda M. de Baurain, tout souriant à ses surprises.

—Si je croyais au diable, répondit Baudruche, je penserais que vous avez fait alliance avec lui.

—Il y a une puissance plus grande que celle du diable, jeune homme, c'est celle de l'argent. Mais vous êtes donc blessé?

—Ne faites pas attention si j'ai la main enveloppée. C'est cette diable de balle qui m'a enlevé la moitié du pouce ces jours-ci, je suis maladroit et je n'ai pas de chance.

—Vous vous êtes donc battu?

—Est-ce que tout le monde ne se bat pas? Il n'y a qu'une chose qui m'étonne, monsieur le comte, c'est qu'il reste encore un homme dans Paris comme s'il n'y avait pas de place aux remparts.

M. de Baurain laissa tomber l'observation sans y répondre.

On apporta un salmis de bécassines, flanqué d'ortolans.

Baudruche n'y put tenir; il se leva.

—Non, dit-il, c'est plus fort que moi; je ne peux pas aller plus loin.

—Qu'avez-vous donc? demanda le comte, pendant que le domestique, qui se tenait derrière Baudruche pour son service, se reculait effrayé.

—J'ai, que des choses comme ça ne devraient pas être permises, quoi!

—Quelles choses?

—Que des gens aient à leur service cent fois plus qu'il ne leur faut, tandis que les autres meurent de faim.

—Toujours la puissance de l'argent, Baudruche.

—Si c'est ça, on devrait le détruire l'argent, il fait trop de mal. Si j'étais roi, empereur ou chef de gouvernement quelconque, je ferais enterrer, ou jeter à la Seine jusqu'au dernier son qui resterait en France.

M. de Baurain sourit au moyen étrange indiqué par le gamin.

—Il y aurait toujours quelqu'un pour le déterrer ou pour plonger, dit-il.

—Je le ferais fondre.

—Les plus habiles ramasseraient les lingots. Croyez-moi, Baudruche, devenez riche; ajoutez à vos cinquante mille francs, cinquante autres le plus souvent possible et ayez la sagesse de ne pas refuser le bien qui se présente en passant. Allons, asseyez-vous, et mangez.

—C'est plus fort que moi, je ne peux pas. Je me reproche déjà le potage et le verre de bordeaux, qui auraient fait tant de bien à des malades et à des vieillards, qui n'ont que de l'eau à boire et du pain de son à manger.

—Cela est de l'enfantillage, jeune homme. Vous priver de ces choses ne fera pas plus heureux ceux à qui elles manquent.

—Mais ces choses, comment vous les procurez-vous, monsieur le comte?

—A prix d'or.

—Elles existent dans Paris, alors?

—Sans doute. Est-ce qu'il n'y a pas des commerçants qui ont spéculé en amassant des provisions de toutes sortes. J'en connais qui ont dans leurs caves des bassins remplis de poissons et un monde de volatiles de toutes sortes. Quant au gibier, il y a des gens qui traversent, au péril de leur vie, les lignes prussiennes pour s'en procurer, mais ils se font payer fort cher.

Baudruche était atterré; il n'aurait pas osé rêver pareille infamie.

—Et dire, s'écria-t-il, que de pauvres enfants meurent, faute d'une goutte de lait, que des vieillards s'éteignent dans les angoisses de la faim, que des hommes se battent sans un verre de vin pour réchauffer leurs membres et leur ardeur, qu'une population tout entière grelotte et gémit, quand quelques-uns mangent, boivent et se réchauffent pour mille. Adieu, monsieur le comte, ajouta-t-il, j'aime mieux retourner près des miens, souffrir et mourir avec eux s'il le faut. Si je restais, voyez-vous, je serais capable de rassembler demain tous les affamés, et de leur montrer le chemin de votre hôtel.

—Est-ce une menace, Baudruche? demanda M. de Baurain, toujours doux et souriant.

—Non, monsieur le comte, c'est de la peur.

—Baudruche, vous regretterez ce que vous faites.

—Si je le regrette, je viendrai vous le dire, monsieur le comte.

Il sortit épouvanté de ce qu'il venait de voir. Dans l'avenue, il s'arrêta, se retournant vers l'hôtel. Puis, portant à son front ses deux mains fermées!

—Oh! s'écria-t-il avec désespoir, ces gens-là ne voudront jamais mourir!

Il pleura. Puis, tout à coup:

—Et l'autre? fit-il. Où sera-t-il allé pendant que je m'amusais là-dedans?

Les omnibus marchaient encore, même dans les quartiers bombardés, moins nombreux, voilà tout. Il en prit un pour arriver plus vite.

Pendant la course, il réfléchit et prit une résolution, pour parer au danger qu'il prévoyait.

La mère Baudruche le croyait perdu. Elle le maudissait et pleurait. Sa soupe, du pain dans l'eau,—et quel pain,—avec un peu de graisse, était froide; son morceau de cheval rétréci et dur comme du vrai cheval qu'il était. La femme au petit enfant avait tenu parole; elle attendait le gamin et rassurait de son mieux la grand'mère, quoique tout inquiète aussi. Ce fut une avalanche de sottises et de malédictions à l'entrée de Baudruche, malgré la présence d'une étrangère, qui cherchait en vain à placer ses remerciements.

—Grand'mère, dit le gamin, sérieux comme il ne l'était jamais, taisez-vous, je vous en prie! D'abord, j'ai dîné.

—Où ça? tu mens.

—Et je vais ressortir tout de suite.

—Alors, ne reviens plus. J'aime mieux ça.

—Mais d'abord, tenez, mon pouce me fait horriblement mal; pansez-le moi donc.

—On ne fera que ça toute sa vie, gronda l'aïeule en cherchant des linges. Monsieur se fait blesser par plaisir. Mais, voyez donc, c'est pire qu'hier; il y a de l'inflammation... et il a de la fièvre. Sortir encore dans cet état. Mais tu veux donc me tuer et toi aussi?

—Non, grand'mère; nous vivrons tous les deux et le plus longtemps possible. Citoyenne, dit-il à la nouvelle venue voulez-vous me rendre un service?

—Dix, si ça se peut, après celui de ce matin.

Il écrivit quelques lignes.

—Portez-moi ça tout de suite à l'adresse et venez m'attendre.... Où pourrai-je bien vous donner rendez-vous? Rue Turbigo, par ce froid?

—Où vous voudrez. Je ne crains pas le froid.

—Dans l'église, pardieu! A Saint-Elisabeth, c'est chauffé, et vous serez assise.

Il plia son billet qu'il adressa à M. Samson.

—Vous ne perdrez, ni ne vous laisserez prendre cela, dit-il.

—Soyez tranquille.

Il écrivait à l'ex-commissaire: "L'aveugle n'est plus en sûreté chez Mme Mathieu. Ayez-vous un asile? On l'y conduira toute suite."

—Avec cette vie-là, dit la mère Baudruche, tu ne te guériras jamais.

—Ça ne fait rien, grand'mère.

—Comment, ça ne fait rien?

—Je veux dire que vous me soignez assez bien, pour que je guérisse tout de même.

—Où vas-tu donc?

—A côté, changer d'habits. Faites du café pendant ce temps-là; je vais venir le prendre.

L'aïeule obéit avec empressement et sans observation; le café étant son faible. Puis, elle attendit, tenant tant bien que mal sa cafetière chaude sur quelques charbons, dont on était alors fort économe. Puis enfin, elle appela. Personne ne répondant, elle vint frapper à la porte de Jérôme qui s'ouvrit sous sa pression.

La chambre était vide. L'*Ecumoire* avait disparu avec Baudruche.

—Ah! le scélérat! il m'a jouée, s'écria-t-elle.

Puis songeant à la compensation:

—Pourvu qu'il ne ramène pas l'*Ecumoire*, dit-elle, ce ne sera qu'un demi-mal.

Pour ne pas laisser perdre le café, elle prit les deux tasses, après quoi elle s'endormit sur sa chaise.

XXXVI

UNE SOIRÉE BIEN EMPLOYÉE.

Entré chez l'*Ecumoire*, Baudruche lui dit d'un ton mystérieux et bas:

—Camarade, il faut fuir.

—Pourquoi? demanda l'aveugle en frissonnant.

—Parce que nous sommes découverts, et que la police est sur nos traces.

—Tu es sûr de ça?

—Pardine!

—Qu'est-ce qu'on peut nous faire après tout? On n'aura de preuves de rien.

—Ce n'est pas sûr, et, dans tous les cas, la prévention n'est pas plus amusante que le reste en prison. Nous n'aurons, pendant six mois, peut-être, que de l'eau à boire.

L'*Ecumoire* se leva.

—Où veux-tu me mener?

—Chez de braves gens, où nous serons plus en sûreté qu'ici.

Ils descendirent sans bruit, et voilà comment la mère Baudruche ne trouva plus personne dans la chambre de Jérôme.

Le gamin emmena l'*Ecumoire* à l'église Sainte-Elisabeth, l'y fit asseoir et sortit, après lui avoir recommandé le plus grand silence et les apparences de la meilleure piété. L'homme qui se croyait poursuivi, n'eut garde de ne pas suivre ses instructions.

Dans la rue Turbigo, Baudruche trouva celle qu'il avait baptisée la Citoyenne. Elle était déjà de retour et l'attendait.

—Vous cherchez un asile sûr pour quelqu'un de vos amis? dit-elle.

—Oui un homme aveugle, que des ennemis poursuivent et qu'on a déjà tenté de faire assassiner plusieurs fois.

—Où est-il?

—Chez Mme Mathieu.

—Allons le chercher, je l'emmènerai chez moi. On ne viendra pas le trouver chez nous autres.

—Qu'a dit M. Samson?

—Il était fort embarrassé, et il approuve mon idée. Il n'est-ce que nous connaît personne. Eh autant le petit boire son lait, je vous donnerai des nouvelles de votre homme.

—Oui, mais pour ça il ne faut pas être filés en sortant.

—Qui voulez-vous qui nous suive?

—Regardez bien un homme qui se promène là-bas, en face de la boutique où loge Mme Mathieu.

—Je le vois.

—Personne ne peut entrer ni sortir sans être vu par lui. En bien, s'il n'arrive aucun incident qui l'attire ailleurs, il passera la nuit dehors.

—Comment faire?

—S'il est tout seul, ça sera facile.

Quelques instants après, Baudruche entrait chez Mme Mathieu, après avoir recommandé à la citoyenne de ne pas s'aventurer trop près de la boutique.

(*A continuer.*)

No 60) LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après le premier jour de février et avant le premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une halotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

*ST-LAURENT. Lachesnez, mercredi, 1 juillet.
VILLE-DE-PARIS. Durand, mercredi, 18 juillet.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)......$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency, y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO., au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer HUDSON, E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 12 Juillet, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine......$50.
Entrepont......$25.
Billet d'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer CAMELIA, Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures (de l'après-midi); le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Tchefuncta pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin, les autres jours à [illegible] heures du matin, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront faits régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
2 juin—1an

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,
Le beau steamer CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, No 20 de la rue de l'Union.
14mai—

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK, No 21 du Commercial Place.
26janv—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi,
Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine, J. O. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No de 32 rue Bienville.
19oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur HENRY TETE,
Capitaine Joe Ancelu, P. A. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.
Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI, 29 janvier.
Pour fret et passage, s'adresser à bord et à M. H. LANDRY ou B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Louisiana National Bank

DE LA NLLE-ORLEANS,
A la fermeture des affaires, le 30 décem[bre]

ACTIF
Prêts et escomptes.... $1,892,019 25
Bons des Etats-Unis.... 233,500 00
Autres bons.... 166,233 00
Maison de banque et autres immeubles.... 314,033 95
Dû par des agents réservés.... 547,632 41
Dû par les banques et les banquiers.... 155,214 28
Cinq pour cent, fonds de rachat.... 15,000 00
Legal Tender et billets de banques nationales.... $643,424 92
Espèces.... 63,991 05
Chèques pour le Clearing House.... 321,989 95 — 1,029,405 [illegible]
$4,[illegible]

PASSIF:
Capital.... $1,000,000 00
Surplus.... 200,000 00
Profits non divisés.... [illegible]
Circulation.... [illegible]
Dépôts individuels.... 2,470,782 [illegible]
Dû aux banques et aux banquiers.... [illegible]
Dividendes non-payés.... [illegible]
$4,[illegible]

14 avr— A. LURIA, Caissier

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—
De Brême — De la Nlle-Orléans
Hannover... 12 sept, environ 14 oct.
Frankfurt... 10 oct. 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre....$150 en or. Entrepont......$56, en or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents,
18 juin No 43 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 5 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Surintendant.
4déc—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.
—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.
25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District,
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures......A. M.	7 heures......A. M.
7½ heures......A. M.	8½ heures......A. M.
9 heures......A. M.	10 heures......A. M.
10½ heures......A. M.	11½ heures......A. M.
Midi......P. M.	1½ heures......P. M.
2 heures......P. M.	2½ heures......P. M.
3 heures......P. M.	3½ heures......P. M.
4 heures......P. M.	4½ heures......P. M.
5 heures......P. M.	5½ heures......P. M.
6 heures......P. M.	6½ heures......P. M.
7 heures......P. M.	7½ heures......P. M.
8 heures......P. M.	8½ heures......P. M.
9 heures......P. M.	9½ heures......P. M.
10 heures......P. M.	10½ heures......P. M.

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express....6.45 A. M.	Express....11.25 A. M.
Express....5.00 P. M.	Express....9.55 P. M.
Train d'agrément....4.15 P. M.	Train d'agrément....9.20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
J. W. COLEMAN, Agent des billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express....6.45 A. M.	Express....11:25 A. M.
Express....5.00 P. M.	Express....9:55 P. M.
Coast Train....4.15 P. M.	Coast Train....9.20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuil

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 12 mai 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5.30 P M	Express No 2...10.30 A M
Express No 3...6.30 A M	Express No 4...6.25 A M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours; les Nos 2 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New-York, et les villes de l'Est.
Le train du vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.
Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P. M. le samedi, et à 7 h. 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m. A M. le lundi, et à 9h 20 P M, le dimanche, et à 9 h 15 m A M le lundi.
Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent,
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv. 76

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:30 AM	Express No 4...6:25 AM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.
And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday; and 7:30 A M Sunday.
Arrives to New Orleans at 9:20 PM Sunday, and 9:15 AM Monday.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 14 jv 76

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-dessus de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour [illegible] sur marchandises expédiées pour ces points [illegible] à l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant [illegible] heures [illegible].
[illegible] FARDLEY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser [illegible] Marchés et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret après [illegible] 5 heures.
[illegible] CHS. A. WHITNEY [illegible]

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
SECOND ETAT ANNUEL.
Gains.... $117,712 86
Pertes payées.... 31,045 34
Bénéfice net.... 47,404 17
Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:
1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;
2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;
4° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;
4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividende d'intérêt du capital payé;
5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assureurs participants.
Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.
I. N. MARKS, président,
T. PRUDHOMME, vice-président.
R. H. BENNERS, secrétaire.

DIRECTEURS:
JACOB ALEXANDER, E. S. LEVY,
LEON BERTOLI, I. N. MARKS,
H. H. BIERHOST, T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN, C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK, WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE, OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD, GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON, LOUIS A. WILTZ,
R. F. KIP. 31 janv—

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.
Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:
Primes d'incendie.... $188,068 51
Primes maritimes.... 29,315 95
Primes de rivières.... 81,924 35 — $299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.... 228,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie.... $67,335 60
Pertes maritimes.... 7,285 41
Pertes de rivières.... 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86 — $140,257 07
Profits bruts.... $87,978 08
Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.
La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir.... $68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèque.... 55,943 32 — 24,591 70
Prêts remboursables sur demande.... $74,554 15
Argent.... 63,846 71 — $138,400 86
Bons de ville.... 72,055 00
Actions de banque et autres.... 73,415 63
Propriétés foncières.... 139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.... 33,415 94
Total de l'actif.... $581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno K. King, Henry M. Preston
22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37
Nlle-Orléans, 17 mai 1877.
Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:
Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.... $322,993 60
Sur risques de rivières.... 250,560 23
Sur risques de mer.... 27,223 31 — $567,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.... 89,330 00
Primes remboursées.... 9,487 27 — 98,816 2[illegible]
Montant net des primes.... $468,951 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie.... $109,297 27
 de rivières.... 104,669 [illegible]
 de mer.... 34,708 97 — [illegible]
Réassurance.... 21,184 0[illegible]
Réfaction (rebate).... 11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.... 25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans.... 3,822 60
Dépenses générales brutes.... 38,549 44 — 356,412 27
Balance.... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.... 88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.... 100,000 00
Bénéfice net.... $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.... 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.... $78,142 95
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.... $319,082 46
Comptes en voie de recouvrement.... 21,114 11
Effets à recevoir, en garanties.... 465,587 60
Effets à recevoir pour primes.... 26,013 79
Actions de banques et autres actions.... 203,522 [illegible]
Bons de ville, d'Etat et autres bons.... 148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.... 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.... 2,000 00
Propriétés foncières.... 77,010 31
Total.... $1,282,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($382,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.
ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. I. Warren, W. [illegible]
R. T. Buchner, B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 23 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes.... $914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle).... 347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle).... 155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 p.).... 120,000 00
Autres bons et actions.... 41,424 94
Département des actions hypothécaires.... 776,230 16
Change étranger et change américain.... $327,242 73
Monnaie courante et espèces.... 806,841 41 — 1,134,084 14
$3,490,130 46
PASSIF
Dû aux déposants.... $1,641,229 29
Dû à des banques et à des banquiers.... 181,355 53
Dividendes non payés.... 914 00 — 1,823,498 82
Profits et pertes.... $156,691 64
Capital.... 1,500,000 00 — 1,656,691 64
$3,480,190 46
Attest— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.
Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Cyrus Bussey, R. S. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. B. Hood, A. J. Gomila,
Adam Thomson, W. B. Lyman,
[illegible] Chaffe, H. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and bespeaks continuance of the same.
JOHN T. DUFOUR.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.
Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.
PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie.... $111,953 66
Reçu pour primes de rivière.... 97,889 35
Reçu pour primes de mer.... 12,694 66
Primes non expirées le 31 août 1875.... 42,629 00 — $265,167 [illegible]
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876.... 40,000 00
Primes remboursées.... 3,871 38 — 43,871 38
Montant net des primes.... $192,295 [illegible]
En moins:
Pertes par le feu.... $22,132 97
Pertes sur les rivières.... 25,840 68
Pertes sur mer.... 2,525 79
Pertes non encore réglées.... 5,000 00 — $55,498 53
Réassurances.... 16,596 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.... 8,272 56
Taxes et licences.... 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.... 30,187 25
Profits et Pertes.... 5,462 77
66,622 [illegible]
En moins—l'intérêt.... 34,969 89 — $31,[illegible] — $87,[illegible]
Bénéfice net.... $66,131 [illegible]
ACTIF.
Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie.... $45,966 67
En caisse.... 14,377 [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... 12,[illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.... $72,202 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — 56,202 78
Propriétés foncières.... 5,000 00
Billets par actions.... 101,996 85
Total.... $239,119 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,
[illegible]né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.
Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,000 pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. F. Harrison,
S. B. Autey, David Hedden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
C. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John I. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill.
1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.
DIXIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année, expirée le 31 mars 1877.
Feu.... $52,203 07
Mer.... 6,469 79
Rivière.... 57,946 44 — $117,022 [illegible]
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1876.... 17,200 00 — $134,2[illegible]
Payé—
Pertes par le feu $22,941 96
 sur mer.... 58 97
 sur les rivières.... 57,021 46 — $79,110 41
Réfaction (rebate).... 15,128 08
Réassurances, taxes, commissions, loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts.... 28,278 03 — $122,557 1[illegible]
Réservé pour primes non expirées.... 11,675 1[illegible]
ACTIF.
Effets à recevoir.... $228,998 83
Mobilier.... 4,922 [illegible]
Actions Harbour Boat.... 3,250 [illegible]
Actions de banques et de compagnies d'assurances.... 7,537 [illegible]
Bons de la ville.... 1,230 00
En suspend.... 950 [illegible]
Comptes à recouvrer.... 18,790 4[illegible]
En caisse.... 45,476 5[illegible] — $308,838 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] mars 1877.
EDWARD IVY, Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.
CINQUIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.
Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 1368 08½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs.... 2219 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 3742 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 31 août 1875 au 30 sept 1876.... 4629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes.... 113 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 5008 46
Escompte de billets payés avant l'échéance.... 865 05
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société.... 2418 34
Montant déduit d'installation.... 500 00
Commission.... 242 00
Terrain No 2, montant perdu sur la vente.... 283 95
 do No 4, ... 222 98
Propriété foncière No 1, do.... 123 42
 do 5, do.... 360 68
 do 10, do.... 1009 30
 do 12, do.... 244 26½
 do 13, do.... 132 95
Annotation du contrat No 5 au bureau des hypothèques.... 3 00
13232 17¾
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé.... 1738 77¾
14970 94¾ — 14970 94¾

L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.... 35961 0[illegible]
Encaisse: Propriétés foncières.... 6644 79
Balance en banque.... 33 73
Monnaie courante des Etats-Unis.... 436 78 — 470 43
Divers débiteurs.... 332 21
Installations.... 500 00 — 44490 [illegible]
PASSIF.
Actions payées en plein.... 38000 00
Scrip.... 2170 00
Dividende non réclamé.... 72 06
Effets payables.... 527 50
Divers créanciers.... 796 96
Surplus de l'actif.... 2913 77¾ — 44490 [illegible]

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
1er oct—1m Mar78

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Gains.... $212,434
Pertes payées.... 74,741
Bénéfice net.... 68,428

A une élection qui [illegible] lundi, le [illegible] courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année [illegible]:
P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Gardner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna,
P. J. Gasquet,
Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.
Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de [illegible] pour cent sur les primes payées par les actio[nnaires] [illegible] qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets pour actions.
L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 14 juin prochain.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1876.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.
TERMS:
Rates of subscription—Daily, per annum, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.
Price of the Paper—Single copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.
This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.
The steamship HUDSON, Gager, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, July 12, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage — $25.
Excursion tickets $80.
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.
For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.
The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:
Fire premiums.... $188,068 51
Marine premiums.... 29,315 95
River premiums.... 81,924 35 — $299,308 81
Earned premiums, less re-insurance and return premiums.... 228,235 [illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses.... $67,335 60
Marine losses.... 7,285 41
River losses.... 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc.... 11766 72 — $40,125 86 — $140,257 07
Gross profits.... $87,978 08
Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets
The Company have the following assets—
Bills receivable.... $68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32 — $24,591 70
Loan on Call.... $74,554 15
Cash.... 63,846 71 — $138,400 86
City Bonds.... 72,055 00
Bank and other Stocks.... 73,415 63
Real Estate.... 139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account.... 33,415 94
Total assets.... $581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Andrew Stewart,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.
ESTABLISHED IN 1805.
Fire premiums.... $325,277 1[illegible]
Marine premiums.... 65,924 91
River premiums.... [illegible]
Total amount of premiums.... $429,554 [illegible]
Less unearned and return premiums.... 96,752 [illegible]
Net earned premiums.... $332,781 [illegible]
Add interest and discount.... 24,647 [illegible]
$357,429 [illegible]
Deduct—
Fire losses.... $99,452 74
Marine losses.... 62,182 [illegible]
River losses.... 24,746 [illegible]
Net losses.... $186,382 [illegible]
Reinsurances.... $18,537 08
Rebate.... 46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.... 52,620 19 — 117,909 [illegible]
$304,272 09
Reserve for unsettled claims.... 25,000 00 — $329,272
Net profits for 1876.... $29,156 [illegible]
ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate.... $116,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.... 158,300 9[illegible]
Bills receivable (premiums).... 11,755 24
First mortgage notes and pledge notes.... 193,760 0[illegible]
Cash in bank.... 36,975 [illegible]
Premiums in course of collection.... 47,253 [illegible]
Amounts due by insurance companies.... 5,207 2[illegible]
$374,416 [illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.
New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.
J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouts,
A. Schreiber, J. Tuyes.
jany 13—

Hibernia National Bank.

CONDITION ACTUELLE, Jeudi soir, 15 Juin 1876.
ACTIF.
Billets et escomptes.... $408,031 [illegible]
A déduire, mauvais ou évalués à 0.... [illegible]
Propriétés foncières.... 9,311
Meubles et accessoires....
Fonds courants—
Dans la voûte.... $233,460 [illegible]
A New York.... 214,969 [illegible]
A Dublin et Londres.... 13,744 74
Dans diverses banques.... 4,661 [illegible]
Dans le Trésor des Etats-Unis.... 3,350 [illegible] — 470,0[illegible]
$1,08[illegible]
PASSIF.
Billets de circulation.... $45,500 0[illegible]
Dividendes non réclamés.... [illegible]
Dépôts.... 567,[illegible] — 612,6[illegible]
Nous certifions que nous avons examiné [illegible] personnellement le portefeuille et les autres [illegible] de la banque, ainsi que ses dép[illegible]

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104 .... CANAL STREET 104
23d ANNUAL STATEMENT.
IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk.... $3[illegible]
On Marine Risks.... [illegible]
On River Risks.... [illegible]
Total Premiums.... [illegible]
Less Unearned Premiums.... [illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877.... [illegible]
Losses paid:
On Fire Risks.... $117,567 [illegible]
On Marine Risks.... 17,062 50
On River Risks.... 3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 28,693 38
Reinsurances and return Premiums.... 16,1[illegible] — 183,31[illegible]
Profit.... $[illegible]
The Company have the following assets—
Real Estate.... [illegible]
City Bonds.... [illegible]
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.... [illegible]
Notes secured by mortgage.... [illegible]
Notes secured by pledge.... [illegible]
Bills receivable.... [illegible]
Premium in course of collection.... [illegible]
Cash on hand.... [illegible]
1,0[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.
Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, B. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
6 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.
CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.
Primes sur les risques de feu.... $325,940 09
Primes sur les risques de mer.... 62,479 73
Primes sur les risques de rivières.... 28,696 92
Total des Primes.... $421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirées.... $107,975 00
Primes remboursées.... 1,2[illegible] — 109,2[illegible]
Primes nettes acquises.... [illegible]
A ajouter:
Intérêts.... 5,555 61
Profits et pertes.... [illegible]
Pertes payées: Sur les risques du feu.... $97,741 74
Sur les risques de mer.... 22,063 [illegible]
Sur les risques de rivière.... 15,836 [illegible]
Pertes en litige.... [illegible]
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.... 45,466 82
182,312 44
Réassurances.... 15,066 [illegible]
Réfaction (rebate).... 26,341 [illegible]
Commissions d'agences.... 25,591 [illegible]
Dépenses d'agences.... 4,506 [illegible]
Taxes et licences.... 7,357 [illegible]
Dépenses de bureau.... 27,064 [illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.... 6,213 [illegible]
Bénéfice net.... [illegible]
ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.... [illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.... [illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.... [illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $25,383 [illegible] évalués à.... [illegible]
Effets à recevoir pour primes.... [illegible]
Prêts sur hypothèques.... [illegible]
Prêts sur nantissement.... [illegible]
Effets à recevoir.... [illegible]
Bons.... [illegible]
Actions.... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.... [illegible]
Propriétés foncières.... [illegible]
Dû par divers.... [illegible]
Bons des Etats-Unis.... [illegible]
Total.... [illegible]
PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30).... [illegible]
Effets à payer.... [illegible]
Dividendes non réclamés.... [illegible]
Primes sur risques non expirées.... 107,975 00
Pertes non réglées.... [illegible]
Dû à divers.... [illegible]
Fonds de réserve.... [illegible]
Surplus.... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte:
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.... $70,980 1[illegible]
Primes de rivières.... [illegible]
Primes de mer.... [illegible]
Moins primes rendues.... [illegible]
Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu.... [illegible]
Pertes de rivières.... 7,190 64
Pertes maritimes.... [illegible]
Réassurances.... [illegible]
Loyer.... [illegible]
Taxes.... [illegible]
Escompte (Rebate).... [illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt.... 10,756 [illegible]
Réservé pour risques non terminés.... 15,000 00
$[illegible]
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.... $9,963 2[illegible]
Prêts garantis par hypothèque.... 16,350 [illegible]
Billets à recevoir pour primes.... 5,929 [illegible]
Stock, bons et autres effets.... 144,071 74
Propriété foncière.... 11,867 30
Primes en voie de collection.... 6,407 [illegible]
Argent en caisse.... 9,524 [illegible]
$214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.
—Directeurs—
V. MAIGNAN, R. GALLY,
A. BONNECAZE, J. SAYLE,
E. SALOY, A. E. BROUSSEAU,
H. LARASSE, L. D. SAMPY,
A. CHIAPELLA.
1mai—6m, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourdieu et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.
M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.
La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON.
JOHN G. DEVEREUX